

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

DEL 12-12-2018/2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

		Nombres de membres	
Date de convocation :	26 novembre 2018	En exercice :	21
Date d'affichage :	28 novembre 2018	Présents :	16
Séance du :	12 décembre 2018	Votants :	17

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DOUZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle Coquelicot, dans les locaux de la Communauté de communes du Clermontois, 9 rue Henri Breuil à Clermont (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Maïté BIASON, Messieurs Jean-François CROISILLE, Jean-Michel DARSONVILLE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Olivier FERREIRA, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Philippe LADAM, Daniel MASSE, Francis MENU, Jean-Philippe VICHARD, Christophe YSSEMBOURG

Membres suppléants présents : Madame Francine PELTIER (représentant Lionel OLLIVIER)

Membre suppléant présent sans voix délibérative : Monsieur Jean-Louis LUCAS

Membres titulaires absents : Messieurs Jean-Paul BALTZ, Dominique DELION, Jean-Pierre DESCAUCHEREUX (pouvoir à Olivier FERREIRA), Frans DESMEDT, Roger MENN, Franck MINE (pouvoir à Philippe LADAM), Lionel OLLIVIER

Monsieur GOURDOU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément à la loi du 6 février 1992, le conseil syndical doit débattre sur les orientations générales du budget.

Au terme de ce débat, le conseil syndical devra alors prendre acte des orientations budgétaires qui ont été définies pour le budget 2019. Les orientations proposées pour le budget 2019 sont présentées en annexe.

Entendu le rapport d'orientation budgétaire,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2018

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, prend acte des orientations budgétaires définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2019

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Certifié exécutoire, compte tenu de la réception
en sous-préfecture.

A Clermont, le 13/12/2018,
Le Président,



Olivier FERREIRA